AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0845
FR0000030611-FS0385

8 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

C&CO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2016, la société anonyme de droit belge RLC[1] (rue de la Ligne 13, BE, 1000 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 4 avril 2016, par l'intermédiaire de la société RLC Services qu'elle contrôle, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société C&Co (anciennement dénommée Compagnie Marocaine) et détenir ainsi, directement et indirectement, 268 480 actions C&Co représentant autant de droits de vote, soit 95,40% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
RLC	211 044	74,99
RLC Services	57 436	20,41
Total RLC	**268 480**	**95,40**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions C&Co sur le marché.

[1] Contrôlée par la société de droit néerlandais Nederlandsche Maatschappij tot het Verrichten van Mijnbouwkundige Werken N.V. (NMKW).
[2] Sur la base d'un capital composé de 281 436 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.